NANTISSEMENT JUDICIAIRE PROVISOIRE

A 2009/00199

TRIBUNAL DE COMMERCE
05 MARS 2009
GRENOBLE

AVIS DE NANTISSEMENT DE PARTS DE SOCIETE CIVILE

(Décret n°78-704 du 3 juillet 1978)

Inscription de nantissement est requise au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE

	TEXTE DU BORDEREAU	MENTION EN MARGE Colonne réservée au Greffe
Nom, Prénom domicile du débiteur	**CONTRE** : M. JOSSERAND Yves né le 3 mai 1958 à Grenoble, demeurant Rue du Peuil, ZA Champ de Guerre, 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	
Nom, Prénom domicile du créancier	**AU PROFIT DE :** SA TRUCHON dont le siège social se situe Route du Grésivaudan 38 530 CHAPAREILLAN prise en la personne de son représentant légal en exercice	
Forme et date de l'acte	**En vertu d'un acte de nantissement judiciaire provisoire de parts sociales** **Signifié par acte de** Maître PAYSAN, Huissier de Justice, **En date du** 04 Mars 2009	Inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble Le 05 MARS 2009 n° 8424 LE GREFFIER,
Forme, raison sociale ou dénomination, siège social. N° d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés	**A la** SCI JOSS, en la personne de son gérant, M. JOSSERAND Yves , **dont le siège est à** VARCES ALLIERES ET RISSET (38760), Rue du Peuil, ZA Champ de la Guerre, **Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°** D 480 381 532	
Nombre et valeur nominale des parts sociales	**Contenant affectation à titre de nantissement de** 90 **Parts sociales de cette société dont la valeur nominale est de 10.00 € chacune** numérotée de 1 à 90	
Montant de la créance et conditions d'intérêts et d'exigibilité S'il y a lieu agrément par la Société ou les associés	**En garantie d'une créance d'un montant de** 52000.00 € en principal, intérêts et frais suivant détail annexé **Ladite somme exigible, le** 30 janvier 2009	

Le présent avis certifié sincère et véritable, le 04 mars 2009

C.P. CH. PAYBAN Huissier de Justice Associé
LESCEDER